

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 122 (1996)
Heft: 13

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Section neuchâteloise

Candidatures

M. *Pascal Tharin*, architecte REG A, diplômé EAUG (Parrains: MM. Robert Monnier et Charles-Henri Jaunin)

M. *André Erard*, architecte diplômé EPFL (Parrains: MM Robert Monnier et Edouard Weber)

M. *Jean-François Mages*, hydrogéologue diplômé Universités de Lausanne et Neuchâtel (Parrains: Mme Firouzeh Miserez et M. Charles Hasler)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 7 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, *par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours*.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Section genevoise

Le gestion de la qualité et la qualité de la gestion

Séminaire, 13 mars 1996

Le comité de formation permanente de la SIA avait invité plusieurs orateurs à présenter des exposés sur ce thème.

Il appartenait à *Jacques de Matteis*, membre de ce comité, de préciser les objectifs de ce séminaire, organisé à la suite de l'initiative de l'Office fédéral des routes (OFR) d'exiger des garanties pour les prestations d'ingénieurs et d'entrepreneurs, afin de lutter contre une importante dégradation dans la réalisation des routes nationales.

Ces garanties doivent s'inscrire dans un système de gestion de la qualité se référant aux normes ISO 9000, certaines exigeant même une certification.

Dans l'actuelle crise de la construction, les nouvelles dispositions de l'OFR entraînent un fardeau supplémentaire, qui ne peut être compensé que par les avantages, à moyen et long terme, de l'organisation de la qualité.

Philippe Vuilleumier, membre du comité et organisateur de son métier, montra les chances réduites des bureaux d'ingénieurs face non seulement à la concurrence des entreprises totales, premières à adopter ISO 9000, mais également aux petits bureaux regroupés pour s'y conformer.

Robert Bergvist, directeur d'Attexor, donna ensuite des exemples d'assistance informatique pour l'Assurance qualité, par divers modules d'information sur les bases des normes, par des modèles de manuel et de procédures, ainsi que par des check-lists.

Philippe Joye, chef du Département des travaux publics et de l'énergie de Genève, présenta sa conception des professions de l'architecte et de l'ingénieur, dont l'exercice exige bien sûr une rigueur à la mesure des risques que pourraient faire courir aux usagers les ouvrages qu'ils réalisent.

Avant que prenne effet cette rigueur, la raison impose de considérer les conséquences humaines qu'elle peut entraîner et d'en tirer les conclusions. Avant d'appliquer les normes, il convient de s'imprégner de leur esprit afin d'éviter un dogmatisme exagéré et une bureaucratie outrancière.

Jacques de Matteis, de l'Institut de productivité SA, à Genève, tira des parallèles entre la gestion de la qualité et la protection de l'environnement, objet des normes ISO 14 000.

Après le repas, *Robert Coignard*, directeur du Département de formation continue du centre Gambetta de la Chambre de commerce de Paris, s'est adressé aux participants.

Ayant représenté pendant longtemps une étape nécessaire et suffisante dans la carrière des ingénieurs, les écoles techniques ne peuvent aujourd'hui plus suivre le développement accéléré de la technique, d'où la nécessité d'une mise à jour périodique, exigée dans certains domaines pour éviter que les praticiens se contentent de méthodes dépassées, ignorant les progrès réalisés.

L'assurance qualité présente l'avantage de mesurer constamment le rapport entre l'évolution des besoins de la technique et les compétences de ceux qui sont chargés de l'appliquer.

Après une présentation des moyens modernes de l'assurance qualité par *Christophe Kästli*, de la Société Générale de Surveillance, qui décerne surtout des certifications dans le domaine des services, *D. de Batista*, du SQS donna le Département des Ponts et chaussées du canton de Fribourg comme exemple d'assurance de processus.

Suivit un forum, qui permit un échange très animé entre les personnalités présentes. Des formations complémentaires à ce séminaire seront prochainement annoncées.

Meilleurs vœux

La SIA présente ses félicitations à ses membres qui célèbrent les anniversaires suivants:

Juin

90 ans

12 juin :

Maurice de Rham,
 ing. civil, Genève

Juin

85 ans

11 juin :

Willy Hubacher,
 ing. civil, Sion

4^e Distinction vaudoise d'architecture - DVA IV

La Fédération des architectes suisses (FAS romande), la Fédération suisse des architectes indépendants (FSAI), la SIA vaudoise, le Groupement professionnel UTS des architectes vaudois (GPA), le canton de Vaud et la Ville de Lausanne font part des résultats de la quatrième Distinction vaudoise d'architecture.

Le but de cette distinction est de mettre en évidence les réalisations contemporaines les plus significatives dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme et situées en terre vaudoise.

Jury

M^{mes} et MM. Claudine Lorenz, architecte, Sion, présidente; Ulrike Jehle, directrice du Musée d'architecture de Bâle; Denis Clerc, architecte communal, Ville de La Chaux-de-Fonds; Sigfrido Lezzi, architecte et rédacteur *IAS*; Jean-Jacques Oberson, architecte, Genève; Jean-Claude Pécret, journaliste, *Le Nouveau Quotidien*; Urs Staub, Office fédéral de la culture; Patrick Berger, professeur EPFL et architecte, Lausanne/Paris, membre suppléant

Après trois journées d'examen attentif de 185 dossiers, le jury a attribué huit Distinctions vaudoises d'architecture aux ouvrages suivants, tous réalisés entre 1992 et 1995.

Ecole cantonale d'agriculture de Grange-Verney, Moudon, 1994-95

Maître de l'ouvrage:
Etat de Vaud, Service des bâtiments

Architectes: Laurent Faessler et
Inès Faessler-Werner, architectes EPFL-SIA, Lausanne

Restauration des Bains de Bellerive-Plage, Lausanne, 1994

Maître de l'ouvrage: Ville de Lausanne,
Services des sports et d'architecture
Architectes: Patrick Devanthery et Inès Lamunière,
architectes EPFL-FAS-SIA, Lausanne/Genève

Abbaye de Bonmont, Chéserex, intervention contemporaine et aménagements extérieurs, 1995

Maître de l'ouvrage:
Etat de Vaud, Service des bâtiments

Architecte:
Yvan Kolecek, Architecte FAS-SIA, Lausanne

Salle de répétition pour le théâtre de Vidy, Lausanne, 1995

Maître de l'ouvrage:
Ville de Lausanne, administration générale
Architecte:

Rodolphe Lüscher, Architecte FAS-SIA, Lausanne

Maison individuelle à Epalinges, 1993

Maître de l'ouvrage: M^{me} Christine Troesch-Tschan
Architecte: U 15, Eligio Novello, architecte EPFL

Bâtiment de chimie de l'Université de Lausanne, Ecublens, 1995

Maître de l'ouvrage: Etat de Vaud,
bureau des constructions de l'Université
Architectes: Atelier Cube, Guy et Marc Collomb,
Patrick Vogel, architectes EPFL-FAS-SIA
Atelier Niv.-O, Ivo Frey, architecte EPFL-FAS-SIA,
Lausanne

Jeunotel à Vidy, hôtel à prix modéré, Lausanne, 1993

Maître de l'ouvrage: Jeunotel SA
Architectes: Atelier Cube, Guy et Marc Collomb,
Patrick Vogel, architectes EPFL-FAS-SIA, Lausanne

Ecole primaire et Centre de la Petite Enfance de Boissonnet, Lausanne, 1994

Maître de l'ouvrage:
Ville de Lausanne, direction des Ecoles
Architecte:
Fonso Boschetti, architecte FAS-SIA, Lausanne

Exposition et livre

Les résultats de la 4^e Distinction vaudoise d'architecture feront l'objet d'une exposition publique du 31 octobre au 16 novembre 1996, au Forum de l'Hôtel-de-Ville à Lausanne. En outre, une quatrième édition du livre «Portrait de l'architecture vaudoise» sera également publiée à cette occasion.

Le jury de la DVA remercie sincèrement tous les participants de la qualité générale des dossiers soumis à son examen.

*Pour le jury de la DVA IV
Claudine Lorenz, présidente*

locataire, de l'étudiant à l'enseignant, du spécialiste de l'aménagement au responsable politique de tout niveau, comme le relève l'ancien conseiller d'Etat vaudois Marcel Blanc dans sa préface.

BRIDEL, LAURENT: Manuel d'aménagement du territoire pour la Suisse romande, vol. 1. Un volume A4 broché, 366 p. avec de nombreuses illustrations. Georg Editeur, Genève, 1996. Prix: Fr. 76.-

Fin de la partie rédactionnelle

Ouvrage reçu

Manuel d'aménagement du territoire en Suisse romande

Le premier volume de cet ouvrage, qui en comptera trois d'ici à 1998, vient de paraître. Son importance justifie que nous en informions nos lecteurs avant d'y revenir plus en détail.

C'est là un outil extrêmement précieux, destiné à un large cercle d'intéressés, allant du propriétaire au